

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Défense.

SECTION « GENDARMERIE »

SECTION COMMUNE

Par M. Henri PARISOT,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de: MM. André Colin, *président*; Jean Péridier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, *vice-présidents*; Jacques Genton, Serge Boucheny, Pierre Giraud, Francis Palmero, *secrétaires*; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Gilbert Devèze, Emile Didier, Lucien Gautier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislav du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Edgard Pisani, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Joseph Voyant, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexes 49 et 50), 1919 (tomes III et VII) et in-8° 360.

Sénat : 61 et 62 (tomes I, II et III et annexes 42 et 43) (1975-1976).

## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>I. — Section commune</b> .....	<b>4</b>
1. Mesures nouvelles consécutives à la modification des statuts des militaires.	4
2. Le maintien prioritaire de la capacité nucléaire de la France .....	6
3. Les services communs .....	7
<b>II. — Section « Gendarmerie »</b> .....	<b>9</b>
1. Les tâches de la gendarmerie .....	9
2. Les effectifs .....	11
3. L'équipement et l'infrastructure .....	12
<b>III. — La condition militaire</b> .....	<b>13</b>

---

Mesdames, Messieurs,

L'avis que nous avons l'honneur de vous présenter au nom de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense sur la section « Gendarmerie » et sur la section commune du budget des Armées pour 1976 doit souligner l'effort considérable accompli pour les personnels, en particulier en application de la réforme des statuts des militaires que nous avons votée récemment. Cet effort se traduit, pour le prochain budget, sous la forme de « mesures nouvelles » figurant à la section commune. Il en est, sans aucun doute, la caractéristique la plus marquante.

Pour ce qui est du budget de la gendarmerie, nous vous proposons d'examiner plus particulièrement l'effort de l'Arme pour remplir ses missions au regard d'une situation qui lui impose une adaptation permanente.

Enfin, comme nous le faisons traditionnellement chaque année, nous vous présenterons quelques réflexions sur la condition militaire.

Tel est l'éclairage que nous vous proposons pour les trois parties de ce rapport pour avis, en étudiant en premier, cette année, le budget de la section commune, en raison de l'importance des mesures générales qu'il présente en ce qui concerne les personnels.



## I. — Section commune.

Dans l'ensemble des crédits de paiement d'un budget militaire qui représente 17,06 % du budget général, au lieu de 16,9 l'an dernier et qui semble devoir dépasser le seuil de 3 % du P.N.B., alors que le budget 1975 était encore en-dessous, la part de la section commune est de 27 % contre 27,7 % l'an dernier. Il représente un total de 13.505 millions, l'ensemble du budget étant de 50 milliards.

### 1° MESURES NOUVELLES CONSÉCUTIVES A LA MODIFICATION DES STATUTS DES MILITAIRES

La caractéristique essentielle est à trouver, comme nous le disions en présentant ce rapport pour avis, dans les très importantes mesures nouvelles qu'il comporte pour les personnels, mesures qui, l'an prochain, seront ventilées entre les sections du budget mais qui, cette année, nous sont encore présentées de façon globale. Le chapitre 31.91 (Revalorisation et aménagement des soldes, traitements et indemnités) comporte, sous le titre « mesures en faveur des personnels militaires » un crédit global de 1.070 millions de francs qui se répartissent et s'échelonnent de la manière suivante :

1. Officiers :	
— Amélioration de l'échelonnement indiciaire des officiers du grade de sous-lieutenant au grade de colonel inclusivement, en deux tranches prenant effet respectivement le 1 <sup>er</sup> janvier 1976 et le 1 <sup>er</sup> juillet 1976 . . . .	236.800.000
— Amélioration progressive des pyramides des grades, prenant effet au cours de l'année 1976 et correspondant à environ 1/3 de l'amélioration envisagée . . . . .	19.200.000
— Dispositions transitoires (franchissement automatique des grades des officiers subalternes) . . . . .	16.700.000
	<hr/>
Total officiers . . . . .	272.700.000
	<hr/> <hr/>
2. Création échelonnée du corps des majors pour les armées et la gendarmerie . . . . .	6.400.000
	<hr/> <hr/>

3. Sous-officiers et hommes du rang des armées et de la gendarmerie :

— Amélioration de l'échelonnement indiciaire de l'ensemble des personnels non officiers (du soldat à solde forfaitaire ou à solde spéciale progressive à l'aspirant), en deux tranches prenant effet respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 1976 et le 1<sup>er</sup> juillet 1976 . . . . . 800.900.000

Total général . . . . . 1.080.000.000

A déduire : provision inscrite dans le budget 1975 et reconduite en 1976 . . . . . — 10.000.000

Net égal à la mesure nouvelle présentée au titre du budget 1976 . . . . . 1.070.000.000

Ces mesures sont l'expression chiffrée de l'amélioration de la condition des militaires de carrière qu'entraînait la réforme récente de leurs statuts.

Tout a été dit d'ailleurs à leur sujet lors des débats parlementaires qui ont amené à l'adoption de la loi.

Nous n'y reviendrons donc pas. Mais il fallait souligner l'importance de l'effort financier ainsi fourni. Rappelons qu'il constitue une première tranche — la plus importante — de l'application financière des statuts modifiés ; il doit être suivi, dans le budget 1975, d'une seconde tranche de 600 millions correspondant aux besoins en année pleine. Au taux du franc actuel, l'ensemble de la mesure nouvelle correspond donc à un total d'environ 1.670 millions.

Ce total est *très important* ; il traduit presque, à nos yeux, une sorte de « mutation brusque » dans la politique des personnels militaires de la France, mais il n'est pas accompagné, parallèlement, d'un mouvement semblable dans la politique des matériels militaires. Il y a quelques jours, Monsieur le Président de la République, sans pouvoir encore citer de chiffres, affirmait qu'il fallait augmenter les dépenses militaires, pour maintenir notre capacité nucléaire au niveau qu'elle doit avoir, pour améliorer la condition militaire et rajeunir le commandement, pour rénover enfin notre appareil de défense classique, insuffisant et vieilli. Le présent projet de budget, tout spécialement dans sa section commune, traduit clairement la réalisation des deux premières exigences (nous aurons l'occasion d'en reparler rapidement en ce qui concerne nos équipements nucléaires) mais il n'a

pu encore marquer de « mutation brusque » dans le domaine des armements conventionnels. Il est évident que l'impératif de « l'enveloppe budgétaire » globale est un fait, qu'il serait irréaliste d'ignorer, si l'on est de bonne foi. Mais, de même que la dissuasion est continue et « ne se découpe pas en tranches », de même ses diverses composantes, en particulier les personnels et les matériels, sont interdépendantes et doivent évoluer ensemble.

Nous formons donc le vœu qu'après le grand effort qui, l'année prochaine, sera consenti pour les personnels, suive un effort parallèle — et tout aussi nécessaire — en ce qui concerne les matériels, tout particulièrement les matériels conventionnels.

## 2° LE MAINTIEN PRIORITAIRE DE LA CAPACITÉ NUCLÉAIRE DE LA FRANCE

Les remarques un peu pessimistes que nous venons de vous présenter ne sauraient s'appliquer, particulièrement dans le cadre du budget de la section commune, à notre effort d'équipement en matière d'armements nucléaires.

En effet, l'augmentation, au titre V, de 22,09 % des autorisations de programme de la section commune (qui passent de 6.770 millions à 8.266 millions) et celle de 11,31 % des crédits de paiement (qui passent de 6.027 millions à 6.708 millions) traduit essentiellement la volonté du Gouvernement de maintenir intacte notre puissance nucléaire de dissuasion. En entrant dans le détail, on peut constater que les seules autorisations de programme concernant les armes atomiques marquent des augmentations de 21 % pour les engins, 18 % pour la D.I.R.C.E.N. (Direction des centres d'expérimentation nucléaire)... alors que, il faut le remarquer, les crédits de l'armement nucléaire tactique, qui avaient progressé notablement dans le dernier budget, n'augmenteront, pour 1976, que de 10 % environ.

On peut conclure de l'examen de ces chiffres que c'est la force nucléaire stratégique qui reste la grande prioritaire.

Les crédits qui lui sont affectés ont essentiellement pour objet de poursuivre son actualisation, tant en ce qui concerne la nature de ses charges atomiques proprement dites (on sait que, d'ici un délai raisonnable, les S.N.L.E. (1), puis les missiles du plateau d'Albion, doivent être équipés de charges thermo-nucléaires) qu'en ce qui concerne le développement de l'engin pourvu de têtes multiples dont les S.N.L.E. pourraient être équipés dans quatre ou cinq ans.

---

(1) Sous-marins nucléaires lance-engins.

Compte tenu de cette priorité des priorités donnée au nucléaire stratégique, il apparaît que le programme relatif au nucléaire tactique se poursuit, mais à une cadence moins importante que l'an dernier : les crédits de paiement qui le concernent accusent une diminution de 144 millions sur les 694 millions votés pour 1975, alors que, cependant, les autorisations de programme passent de 755 millions pour 1975, à 829 millions pour 1976.

### 3° LES SERVICES COMMUNS

Après avoir analysé rapidement les deux aspects les plus importants de la section commune, que sont les mesures nouvelles en faveur des personnels militaires et les crédits consacrés aux armements nucléaires, nous voudrions vous soumettre quelques observations rapides sur le service de santé des armées et sur le S.I.R.P.A. (1)

#### a) *Service de santé des armées.*

En ce qui concerne le service de santé, nous vous exposons, dans notre rapport pour avis sur le budget de 1975, les grandes lignes du nouveau statut particulier des médecins et pharmaciens-chimistes des armées, institué par un décret du 17 mai 1974. Il ne nous semble pas qu'il appelle de nouvelles observations sur le fond. Seul subsiste le problème du maintien de l'effectif des médecins : en effet, si le statut a permis de résoudre de manière satisfaisante la question du départ après carrière courte, l'effectif budgétaire de 2.084 prévu pour 1976 ne sera réalisé qu'à concurrence de 1.918. Et ce dernier chiffre est inférieur de 166 par rapport à l'effectif réalisé le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cela signifie que les départs qu'il a fallu autoriser ne sont pas encore compensés par le recrutement réalisé au niveau des Ecoles de santé militaire. Sans être alarmante, cette affaire ne laisse pas que d'être préoccupante et, malheureusement, on ne peut compter que sur le temps pour y porter remède ! Quelques années semblent nécessaires pour que l'équilibre soit rétabli.

En revanche, plus inquiétant est le problème du recrutement des infirmières et aides soignantes des hôpitaux militaires ; en effet, même si les candidates sont nombreuses pour une carrière pourtant moins intéressante financièrement qu'à la Santé publique, la faiblesse des moyens budgétaires ne permet pas un recrutement suffisant pour satisfaire aux besoins des hôpitaux militaires : faute de crédits, le Service de Santé des armées n'a presque pas pu recruter directement d'infirmières diplômées d'Etat, et sur les 1.200 candidates au concours

---

(1) Service d'information et de relations publiques des armées.

d'entrée des écoles d'infirmières militaires, la Direction du service ne pouvait offrir que soixante places... qui ont pu devenir soixante-quinze par prélèvement sur des postes, non pourvus, d'infirmières !

Ajoutons, en ce qui concerne les infirmières, que, si dans le budget 1976 figure un crédit de 3,7 millions tendant à les aligner sur le secteur hospitalier civil, il ne permettra cependant nullement de leur accorder la prime de sujétion spécifique qu'elles demandent... et en tout cas pas d'augmenter leur effectif déplorablement insuffisant.

Un dernier mot enfin sur l'augmentation considérable des crédits de paiement du titre V du Service de Santé : le chapitre 54-61 (« Service de Santé - Infrastructure ») passe en effet de 33 millions et demi à 90 millions. Ce bond en avant traduit essentiellement l'opération de rénovation et de modernisation de l'hôpital du Val-de-Grâce, décidée depuis longtemps et longtemps retardée pour des raisons de pure technique, tenant notamment à la nature des sols.

Telles sont les rapides observations, d'importance diverse, que nous semblait appeler le budget du Service de Santé des armées.

#### b) *Le S.I.R.P.A.*

Quant au S.I.R.P.A., il voit ses crédits passer de 7.670.036 F en 1975 à 11.221.000 F pour 1976. Cette augmentation de près de 50 %, qui porte néanmoins sur un budget d'ensemble faible, nous semble traduire la volonté du Gouvernement d'intensifier l'effort d'information spécifique accompli par les armées, tant en leur propre sein qu'auprès de l'opinion. Nous vous exposons, lors des deux précédents budgets, le détail de cette action. Il nous semble qu'elle se maintient dans la même ligne, tout en se diversifiant et en s'amplifiant. Le S.I.R.P.A. vient par exemple d'éditer une excellente brochure portant le titre : « Français, voici votre armée », qui doit être remise à chaque jeune appelé au service militaire. Cette initiative, choisie parmi d'autres, est significative de la valeur accordée à l'information pour la restauration de l'esprit de défense des Français, dont le service militaire reste toujours, dans notre esprit, un des vecteurs privilégiés.

Nous avons d'autre part constaté l'effort accompli par le S.I.R.P.A. en ce qui concerne l'information des parlementaires, qui ont un rôle important à jouer, eux aussi, dans le maintien de l'esprit de défense de la Nation.

Pour toutes ces raisons, nous avons tout lieu d'être satisfaits de voir augmenter de façon significative les crédits alloués au S.I.R.P.A. ; cela répond à un vœu que nous avons à mainte reprise répété.

## II. — Section « Gendarmerie ».

### 1° LES TACHES DE LA GENDARMERIE

Nos réflexions sur le budget de la Gendarmerie pour 1976 s'ouvriront par un hommage à la mémoire des trois gendarmes qui ont été tués cette année, deux dans la triste opération du maintien de l'ordre à Aléria, le troisième, victime de l'agression d'un déséquilibré dangereux.

Nous associerons dans une certaine mesure à cet hommage les 147 gendarmes blessés, dont plusieurs grièvement, soit au cours d'opérations de maintien de l'ordre, soit à la suite d'agressions. Leur nombre de blessés dans des circonstances analogues était, l'an dernier, de 131, et, en 1973, de 77 (1).

Quant aux autres décès, dans l'année, dus principalement aux accidents de la circulation, leur nombre s'élève à 12, et celui des blessés en service commandé à l'occasion d'accidents, est de 338.

C'est dire que la gendarmerie paie un *lourd tribut* personnel dans l'accomplissement de ses missions, et mérite la reconnaissance du pays.

Comment ne pas être frappé en comparant le nombre de 108 blessés en 1975, à la suite d'agressions ou de rébellions, à celui de 46 en 1974, ou de 47 en 1973, pour ne pas remonter au-delà ; que peut-on en conclure ? Deux choses, à notre avis : premièrement, ils traduisent une augmentation de la criminalité et, deuxièmement, ce qui est très grave, c'est que, de plus en plus, *on tire sur le gendarme*.

La criminalité a augmenté, en 1975, de près de 100 % dans les fameux « bals du samedi soir », en province ; les prises d'otages se sont multipliées, même si les attaques de personnes âgées n'ont pas été, dans l'ensemble, plus nombreuses.

Dans ces diverses circonstances, le nombre des gendarmes qui ont été l'objet d'agressions a augmenté d'environ 280 %. Cette proportion est éloquente et traduit bien le fait que les délinquants n'ont plus le salutaire respect de l'uniforme qui permettait à la seule présence du gendarme d'être une dissuasion contre le désordre et la violence.

Quant à l'exécution de la tâche de police de la circulation, elle appelle, pour 1975, moins d'observations ; les choses se sont passées

---

(1) Voir tableau en annexe.

à peu près comme l'année précédente mais la gendarmerie, néanmoins, doit faire un effort accru pour obtenir le respect des limitations de vitesse sur les routes.

Le point essentiel semble donc être que c'est dans l'accomplissement de sa tâche de police judiciaire que la gendarmerie se trouve à un tournant qui entraîne la recherche de formules nouvelles.

Nous voudrions donc, tout de suite, avant d'aborder les questions budgétaires proprement dites, évoquer devant vous ces formules nouvelles vers lesquelles s'oriente l'Arme pour faire face à la nouvelle forme de criminalité.

Elle a tout d'abord créé deux « groupes d'intervention » de quarante hommes, casernés, l'un à Maisons-Alfort, l'autre à Mont-de-Marsan. Ces véritables « commandos » sont constitués d'un personnel *très formé et très entraîné*. Ils disposent d'une gamme complète de moyens de transport, comportant même des moyens aériens. Ils ont donc une très grande mobilité sur l'ensemble du territoire.

Mais il n'est pas question, nous a-t-on dit, d'augmenter ni leur effectif ni leur nombre.

D'autre part, le Directeur de la Gendarmerie vient de confier au commandement la tâche d'expérimenter et de mettre au point, au niveau des compagnies de gendarmerie, un système de surveillance générale et mobile, sur la route en permanence, et capable d'assurer d'une part la prévention de la criminalité, d'autre part une possibilité d'intervention rapide. Quel serait le nom de ces unités ? « Pelotons d'intervention rapide », par exemple ?... Peu importe d'ailleurs.

De toute manière, leur constitution ne toucherait en aucune façon à l'organisation actuelle des brigades départementales, dont une des grandes forces est d'agir de façon autonome sur le territoire de leurs cantons ; en particulier, la constitution de ces pelotons ne devrait aucunement se faire par ponction, même provisoire, sur l'effectif des brigades, ce qui serait mauvais en soi, même si l'on voulait ignorer la carence d'effectif de ces brigades cantonales.

En somme, il s'agirait de pouvoir rapidement porter ces groupes sur les « points noirs » (les fameux « bals du samedi soir », par exemple) en les dotant de moyens et en leur attribuant une implantation correspondant à l'augmentation des dangers qu'entraînent de plus en plus de telles interventions.

Leur constitution, leur composition (gendarmerie départementale ou gendarmerie mobile, ou les deux à la fois) sont à l'étude, des expériences en vraie grandeur sont en cours sous l'égide du commandement. Notre Commission se doit de suivre avec un grand intérêt cette initiative.

## 2° LES EFFECTIFS

Les observations que nous venons de vous présenter nous amènent tout naturellement à un premier problème de nature budgétaire, qui est celui des *effectifs*.

La création des unités dont nous venons de vous parler, qui correspond à l'augmentation des missions traditionnelles de la Gendarmerie, ainsi que l'attribution de 36 heures de repos au lieu de 24 par semaine, ont déjà entraîné une augmentation d'effectif d'environ 4.500 unités, en plus des 7.000 prévues par la troisième loi-programme. Mais il devient de plus en plus urgent, tout le monde le comprend, d'arriver à donner aux gendarmes, comme cela se fait pratiquement maintenant pour tout le monde, 48 heures de repos par semaine. Cela est d'autant plus compréhensible que, en raison même de leur mission, les gendarmes voient leur activité de prévention s'accroître, précisément pendant les jours du week-end, où les autres citoyens jouissent de loisirs. La seule mesure de l'octroi des 48 heures supposerait, sans augmentation de l'activité des brigades, un accroissement d'effectif de 6.600 unités.

Dans un plan d'ensemble d'adaptation de la gendarmerie aux tâches qu'elle doit maintenant accomplir, elle devrait atteindre un effectif définitif complet de 90.000 officiers, gradés et gendarmes. Il apparaît qu'il ne serait pas sain ni pensable de dépasser ce nombre, mais cet effectif représenterait la bonne formule.

Dans l'hypothèse où il pourrait être atteint en 1986 et où l'on pourrait, dès 1980, atteindre le chiffre de 80.000, il faudrait pratiquement prévoir une augmentation de 2.000 militaires d'active par an, conjuguée avec un effort de recrutement de personnels civils et, pourquoi pas ? de personnels militaires féminins capables de décharger la gendarmerie de tâches qui ne lui sont pas spécifiques et qu'elle doit encore cependant faire exécuter par ses propres personnels.

L'expérience de l'incorporation de gendarmes auxiliaires du contingent continue de donner d'excellents résultats. Elle doit être poursuivie, sans toutefois que leur nombre soit augmenté outre mesure, afin que leur effectif total se stabilise de manière définitive.

Dans cette optique, le budget 1976, qui accorde une augmentation d'effectif de 1.505 unités (soit 1.100 militaires d'active, 400 gendarmes auxiliaires plus 5 volontaires féminines), peut être considéré comme un budget-charnière, mais certes pas comme un budget-pivot, en regard du tournant que prennent les tâches spécifiques de la gendarmerie.

Il est certain — et les gendarmes sont les premiers à le reconnaître — que ce budget comporte de grandes charges en rapport avec l'application des statuts et l'amélioration de la condition militaire, dont nous vous entretenions dans la première partie de ce rapport. A ces mesures s'ajoutent l'indemnité de repas accordée à la gendarmerie mobile à l'occasion de ses déplacements en service commandé.

Il n'est pas possible de tout faire à la fois, mais notre devoir était de souligner à vos yeux l'important problème du manque d'effectifs de la gendarmerie.

### 3° L'ÉQUIPEMENT ET L'INFRASTRUCTURE

Le titre III du budget de la Gendarmerie, qui s'élève à 4 milliards 209.600.000 F, est, dans la proportion de 85 %, un budget de personnels ; il augmente d'environ 800 millions par rapport à 1975 ; il est donc pratiquement constant, compte tenu des hausses économiques, et il ne permet pas de pallier un manque très sensible de carburants et une difficulté considérable à assurer, faute de moyens, l'entretien des matériels.

Le titre V, lui, d'un montant de 4.739.600.000 F, en regard de 3.988.880.514 en 1975, pour les crédits de paiement, et de 620.000.000 en regard de 576.400.000 en 1975 pour les autorisations de programme, traduit la continuation de l'effort dans le domaine des télécommunications et dans celui de l'informatique. En ce qui concerne ce dernier point, les études préliminaires s'achèvent et il faudra s'engager, en 1977 au plus tard, par une décision sur les réalisations.

Dans l'ensemble, ce budget est donc un budget de rattrapage, consécutif à l'amélioration de la condition militaire.

Après avoir ainsi évoqué les mesures statutaires générales, qui se traduisent surtout en termes d'indices et d'amélioration de carrières, il n'est pas possible de passer sous silence un aspect spécifique de la « condition du gendarme » qui est celui de son logement et de l'infrastructure, en général, de la gendarmerie. Si les crédits de paiement consacrés aux fabrications peuvent être considérés comme acceptables, ceux qui figurent au chapitre 54-51, pour l'infrastructure et les acquisitions immobilières restent difficiles à maîtriser : sur les 1.500 unités de logement qu'il aurait été convenable de prévoir pour l'année prochaine, le budget ne permettra que d'en construire environ 200. Cela s'ajoute au fait que, sur un programme de 7.500 unités de logement prévu au III<sup>e</sup> Plan, la gendarmerie, en réalité, n'a pu en financer, jusqu'à la fin de 1975, que 6.875. Il est vrai que l'effort des collectivités locales a, en revanche, été supérieur à celui qui était prévu ; néanmoins le problème des casernements de la gendarmerie

reste urgent et mérite de retenir de notre part une attention tout particulièrement vigilante.

Il y a lieu de signaler que les crédits accordés au titre du « plan de relance » (40,5 millions pour les équipements et 50 millions pour l'infrastructure ont rendu possibles un certain nombre de réalisations et de travaux.

### III. — La condition militaire.

Comme chaque année, votre Rapporteur pour avis conclura par quelques réflexions rapides sur l'état de la condition militaire dans l'optique du prochain budget.

Il faut dire et redire que, en ce qui concerne les rémunérations et l'amélioration des carrières des militaires d'active, ce budget est un bon budget : il marque un effort considérable et sans précédent que nous avons rapidement exposé au début de notre rapport. Certes, tous les vœux exprimés dans ce domaine ne sont pas forcément exaucés : certes, les avantages accordés par exemple aux sous-officiers jeunes ne le seront pas dans la même proportion que pour leurs camarades plus anciens. Mais le fait est là, d'une revalorisation plus que substantielle de la condition militaire, qui semble traduire une réelle volonté politique de « remonter la pente ». Il en est de même, notons-le, en ce qui concerne le sort du contingent, qui s'est vu attribuer un prêt de 210 F par mois et des facilités importantes de déplacement par chemin de fer.

Ce relèvement de la situation matérielle des militaires devrait contribuer, à n'en pas douter, à une renaissance de la considération que leur porte la population.

Il est un autre point, qui n'est pas strictement du domaine budgétaire mais qui, dans le cadre des statuts, est important dans la condition morale des militaires, à savoir le rajeunissement important qui leur donnera la possibilité d'atteindre plus facilement les grades élevés.

Nous augurons également bien des dispositions qui seront prises pour faciliter les départs éventuels, en contribuant à l'amélioration de la condition morale des officiers.

Néanmoins, il reste deux points sur lesquels, en matière de condition militaire au sens le plus large, nous voudrions attirer l'attention du Gouvernement : il s'agit, en ce qui concerne d'abord l'accomplissement du service militaire, de la trop faible importance des crédits affectés à l'instruction des appelés et, en second lieu, du problème de la construction de logements et de casernements.

Les crédits d'instruction, tout d'abord : il reste évident que, même en ayant vu revaloriser de façon très importante le prêt qu'ils perçoivent, même en bénéficiant de beaucoup plus grandes facilités pour partir en permission, les jeunes appelés ont encore trop souvent le sentiment de n'être pas aussi occupés, dans leurs corps, que le justifierait leur présence sous les drapeaux. Souvent encore, les cinq jours de la semaine qu'ils passent dans leurs unités sont bien vides, malgré l'échelonnement du programme de leur service militaire, que nous vous avons présenté il y a un an, à pareille époque.

Les Rapporteurs pour avis des autres sections de ce budget s'étendront sans nul doute sur ce point. Nous ne pourrions, pour notre part, que vous citer un exemple significatif : en 1964, dans un régiment de cavalerie légère blindée, il était prévu 90 heures de sorties pour chaque char par an ; le présent budget amène ce chiffre à 60 heures par an, soit un tiers en moins en dix ans !

Un calcul analogue pourrait être fait et donner des résultats voisins, en ce qui concerne le nombre de coups de canon par tireur et par an. Encore faut-il remarquer que les champs de tir pour l'artillerie sont rares, que beaucoup de tirs se font à Mailly, où les régiments se succèdent à une cadence rapide et où, par exemple, un régiment qui, en raison du brouillard fréquent dans cette région, n'aura pas pu effectuer tous les tirs prévus, devra céder la place à l'unité qui doit prendre son tour selon un programme impossible à modifier.

Les attributions de carburant d'instruction souffrent du même mal et cette situation est, en fin de compte, préjudiciable à l'accomplissement actif et intéressant du service militaire.

Or, une fois de plus, nous savons fort bien qu'on ne peut pas tout faire à la fois, mais, dans notre souci du maintien de l'esprit de défense au sein du contingent, il nous apparaît qu'il s'agit là d'une véritable priorité.

Un second problème subsiste : celui de la construction des immeubles militaires d'habitation, casernes en particulier.

Nous étions plusieurs Rapporteurs, l'an dernier, dans les deux Assemblées du Parlement, à demander que le Gouvernement étudie un système nouveau de financement des casernements, pouvant éventuellement faire appel à l'emprunt, d'une manière ou d'une autre, en vue de « débudgétiser » dans une certaine mesure cette opération.

En fait, nous trouvons, dans la note de présentation du budget, qui nous a été distribuée, la phrase suivante, en page 4 :

« La création d'un compte de commerce permettra de donner plus de souplesse aux opérations immobilières et aux réalisations d'infrastructure. »

Voilà qui nous montre que notre vœu a été entendu et qu'il est partagé par le Gouvernement.

Actuellement, d'ailleurs, le mode de fonctionnement de ce compte de commerce est encore à l'étude. Il semble que, dans son dernier état, cette étude ait abouti au résultat suivant :

les importants besoins en investissements immobiliers du Ministère et singulièrement ceux de l'armée de Terre avaient conduit certains parlementaires à proposer le lancement d'un emprunt d'Etat pour financer un grand programme de construction.

Le Ministère des Finances, qui juge de l'opportunité du lancement des emprunts d'Etat et qui est seul habilité à le décider, avait objecté que l'objectif de construction de casernes était trop restreint pour justifier un appel à l'épargne publique et que, des ressources commerciales ne pouvant assurer le remboursement des sommes empruntées, il n'était pas sain que le Ministère de la Défense obère ses budgets futurs par de tels engagements.

Le Ministère de la Défense a, donc, recherché un procédé qui permette d'accélérer la construction de casernements sans recourir à l'emprunt. Aussi, a-t-il été décidé de créer un compte de commerce qui donne une certaine autonomie à ce type de dépenses, qui relie mieux ces dernières aux recettes provenant d'aliénations, supprime le plafond actuellement fixé pour le rattachement du produit des ventes aux chapitres d'infrastructure et pourrait, de ce fait, conduire à un meilleur emploi du capital correspondant aux biens immobiliers des armées.

En effet, si la nouvelle politique immobilière se confirmait, il pourrait être choisi, d'une manière plus systématique que jusqu'ici, d'abandonner les emprises immobilières au sein des grandes villes pour implanter des régiments dans des casernements neufs en bordure des villes moyennes et petites. Cette orientation n'est évidemment possible que si les terrains militaires peuvent être vendus ou échangés à une valeur qui soit au moins voisine de celle fixée par le marché.

Un mode de financement connexe a été mis au point en liaison avec le Ministère des Finances : celui-ci est, en effet, sur le point d'envoyer une directive à la Caisse des dépôts et consignations pour inviter celle-ci à accorder des prêts tout à fait privilégiés aux collectivités locales désireuses d'acquérir des terrains militaires et permettre ainsi aux armées de « mobiliser » plus rapidement la valeur des terrains qu'elles acceptent de céder.

L'utilisation maximale du compte de commerce rendra probablement nécessaire, à terme, l'autorisation d'un découvert, proportionnel à son chiffre d'affaires. En 1976, il n'est pas prévu de verser

des crédits budgétaires sur le compte de commerce, sinon le reliquat du chapitre 54-70, mais il est escompté une certaine majoration des recettes correspondant à une légère accélération des procédures de vente, elle-même liée aux modalités privilégiées de financement offertes aux collectivités locales. Les dépenses pour l'année à venir n'auront trait qu'à des constructions neuves.

Un arrêté interministériel fixera la composition d'un conseil de direction et l'énoncé des principales règles de fonctionnement ; il donnera vraisemblablement à la D.S.F. la charge de la gestion du compte, mais l'emploi des ressources sera décidé par le comité de direction, présidé par le Chef d'état-major des armées ou son représentant. Il est envisagé que la tenue des écritures comptables puisse permettre à chaque armée, à la D.M.A. (1), à la Gendarmerie et aux services communs d'isoler et de suivre à la fois les recettes provenant de son patrimoine et les dépenses effectuées à son profit. Le compte de commerce serait en mesure de prendre sa pleine dimension en 1977.

Votre Commission prend acte avec satisfaction de l'action ainsi lancée et elle forme des vœux pour qu'elle permette de régler au mieux ce problème toujours irritant de l'infrastructure, dont la solution, nous le répétons, a un rôle important pour l'ensemble de la condition militaire.

\*  
\*\*

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission donne un avis favorable à l'adoption de la section commune et de la section « Gendarmerie » du budget des armées pour 1976.

---

(1) Délégation ministérielle à l'armement.

ANNEXE

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE  
DÉCÉDÉS OU BLESSÉS EN SERVICE COMMANDÉ DE 1970 A 1975**

CAUSE DU DECES OU DE LA BLESSURE	1970		1971		1972		1973		1974		1975 (arrêté au 29 septembre 1975)	
	Décès	Blessés	Décès	Blessés								
Maintenance de l'ordre .....	»	44	»	47	»	8	»	30	»	85	2	39
Régression et rébellion .....	4	24	1	49	3	53	2	47	»	46	1	108
<b>Total .....</b>	<b>4</b>	<b>68</b>	<b>1</b>	<b>96</b>	<b>3</b>	<b>61</b>	<b>2</b>	<b>77</b>	<b>»</b>	<b>131</b>	<b>3</b>	<b>147</b>
<b>Accidents de la circulation :</b>												
— Automobile .....	5	39	5	102	4	74	4	48	4	39	3	50
— Motocyclette .....	3	76	6	82	7	47	7	50	9	74	6	94
— Cyclomoteur et cycle .....	1	16	»	10	2	13	1	7	2	6	»	21
— Piéton .....	2	21	6	18	7	3	»	8	3	10	»	24
<b>Autres accidents :</b>												
— Hélicoptères .....	»	1	»	»	»	»	»	1	3	1	»	»
— Montagne .....	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
— Avalanche .....	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
— Ski .....	»	9	»	15	»	13	»	11	»	26	»	18
— Natation .....	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1
— Explosif et arme à feu .....	»	11	»	20	»	14	»	»	1	28	»	22
— Divers (brûlures, chutes) .....	5	19	3	49	2	46	2	27	1	50	2	108
<b>Total .....</b>	<b>16</b>	<b>192</b>	<b>20</b>	<b>296</b>	<b>22</b>	<b>210</b>	<b>15</b>	<b>152</b>	<b>27</b>	<b>236</b>	<b>12</b>	<b>338</b>
<b>Total général service com- mandé .....</b>	<b>20</b>	<b>260</b>	<b>21</b>	<b>392</b>	<b>25</b>	<b>271</b>	<b>17</b>	<b>229</b>	<b>27</b>	<b>367</b>	<b>15</b>	<b>485</b>